

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

COPROPRIÉTÉ

Rénovation énergétique : Ce qui bloque p.6

TRANSPORTS

Une gare « bioclimatique » à Nice p.7

DERNIÈRE PAGE

La Villa Masséna : Classement national



ENTREPRENDRE

La franchise séduit de plus en plus

AVEC LA FRANCHISE, « on entre directement dans le monde entrepreneurial »

La participation de 500 personnes au 1^{er} Forum de la franchise le 16 novembre à Nice témoigne d'un intérêt grandissant pour cette porte d'entrée dans l'entrepreneuriat.

Ils étaient une centaine l'année dernière à la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur pour « *Pensez franchise* », un événement organisé autour de tables rondes et d'une séquence de networking avec des franchiseurs. Les aspirants franchisés étaient cinq fois plus nombreux à l'Allianz Riviera cette année pour assister à ce nouvel événement de la CCI 06 baptisé Forum de la franchise. « *Nous avons beaucoup de porteurs de projets qui souhaitent créer leur entreprise en franchise* », explique Jacques Kotler, vice-président de la Chambre azurienne, chargé du commerce. Cette tendance constatée dans les Alpes-Maritimes est conforme à la dynamique nationale. Selon une enquête menée en 2022 par la Banque Populaire et la Fédération française de la franchise, 44 % des futurs créateurs d'entreprise envisagent de se lancer en franchise. « *L'objectif de la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur est de faire du gagnant-gagnant, pour le franchiseur et le franchisé. Notre rôle est de travailler dans l'intérêt général du monde de l'entreprise. Nous mettons en relation les franchiseurs et les porteurs de projets et nous sommes également là pour les accompagner par la suite* », complète Jacques Kotler.

Une réussite

La CCI Nice Côte d'Azur veille aussi, à travers le développement des enseignes, à maintenir une activité commerciale dans les centres-villes gagnés par la vacance. « *Les franchiseurs que nous avons sélectionnés ont un droit d'entrée assez restreint et avec des locaux ayant une surface pas trop importante afin de pouvoir*



Jacques Kotler.

installer les franchisés en centre-ville car nous travaillons énormément avec les centres-villes du département qui ont besoin d'être revitalisés car c'est primordial », déclare M. Kotler à ce sujet. « *Cette manifestation est une réussite. J'espère que l'année prochaine cela prendra plus d'ampleur. On avait 30 franchisés, pourquoi ne pas en avoir 40 voire 60 l'année prochaine et faire venir encore plus de porteurs de projets ?* ». Ce qui séduit avec la franchise c'est le fait de pouvoir « *entrer directement dans le monde*

entrepreneurial grâce au soutien que l'on peut avoir du franchiseur, avec le marketing, le choix de l'emplacement ou le financement ».

Concept éprouvé

Ce que confirment des franchisés. « *J'ai ouvert il y a huit ans* », confie Bastien Martin, qui gère à Nice-est une agence Vivaservices, enseigne multi-spécialiste de services à la personne (ménage, garde d'enfants, activités liées aux personnes en perte d'autonomie) créée en 2007. « *En arrivant à Nice je voulais me lancer dans une nouvelle activité. J'ai choisi ce secteur en particulier parce que l'investissement au départ était plus faible que dans d'autres secteurs d'activité et parce que c'est un secteur qui avait du potentiel et qui en a toujours aujourd'hui. On est accompagné, on n'est pas lâché dans le vide. On a des outils, des collaborateurs, des animateurs. C'est un concept qui a été éprouvé donc on sait qu'on va réussir* ». Didier Geoffroy, gérant d'une boutique de matériel informatique LDLC à Nice, est également un franchisé convaincu. « *Je ne regrette pas mon choix. On a 35 000 références de matériel. C'est un travail colossal que je n'aurais jamais pu faire tout seul. Il y a également l'aspect logistique : nous sommes capables de livrer en 24 heures. Là encore, tout seul, je n'aurais pas pu y arriver. Et puis il y a l'image, nous sommes tout de suite pris au sérieux, ce qui permet de développer le business sereinement. Si on prend un concept éprouvé, c'est une grosse partie du travail déjà effectué* », conclut-il.



Didier Geoffroy.

Sébastien GUINÉ

POUR LES FRANCHISEURS, « une accélération du développement »

Si la franchise offre un cadre rassurant à ceux qui souhaitent se lancer, elle est un levier d'accélération indéniable pour ceux qui cherchent à se développer. « Un franchiseur est à la recherche de franchisés pour accélérer son développement, trouver localement un interlocuteur qui va être le référent, l'ambassadeur de marque et qui, surtout, va être en contact direct avec les clients pour répondre à un besoin sur un territoire qu'il connaîtra beaucoup mieux que le franchiseur », détaille Olivier Della Dora, responsable du développement chez Vivaservices. Le groupe de services à la personne comptabilise 73 franchisés en France, dont un dans les Alpes-Maritimes et souhaiterait implanter cinq ou six agences supplémentaires dans le département, notamment à Nice, Cannes,

Grasse et Mandelieu. « Le département est très dynamique dans le secteur du service à la personne. Notre activité sera plutôt portée sur les prestations de confort », précise-t-il. Pour Pascal Sidot, directeur général d'Attila, enseigne de référence en France dans la maintenance de la toiture pour le marché BtoB, « les franchisés représentent la moitié de notre développement. Une agence sur deux ce sont nos propres franchisés qui ouvrent une deuxième, une troisième ou une quatrième agence. Nous sommes présents pour la première édition de ce salon car nous souhaitons contribuer à cette démarche et la soutenir. Le soutien aux entrepreneurs sous toutes ses formes est pour nous plus que nécessaire, c'est ce qui nous anime au quotidien ».

Sébastien GUINÉ



LA 1^{re} ÉDITION DU FORUM DE LA FRANCHISE À NICE

- Une organisation au stade Allianz Riviera par la CCI Nice Côte d'Azur, en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes, la Banque populaire Méditerranée et la Fédération française de la franchise, avec le soutien de la FNAIM et du CGM06. La Chambre de métiers et de l'artisanat, Pôle emploi, Initiative Nice Côte d'Azur et l'APEC étaient également partenaires.
- 29 enseignes présentes : La Pizza de Nico, Husse, L'Orange Bleue, Pérénia, Cœur de Frais, APEF, Attila, Coachdaffaires, L'ESAM Sport & Art, EverFruitDigital, Hôtel AKENA, Aidadomi, Signorini Tartufi, Rôtisserie Group, Pretpro.fr, Cavavin, Gestion France Entreprises, Dietplus, Callihop micro-crèches, Elancia, Vivaservices, My Etanchéité, Midas, Carrefour Proximité, Jotul, CBD.fr, Le Pain Quotidien, Le Bistrok et Raison Home.
- Sept secteurs représentés : bâtiment et habitat ; commerce spécialisé ; remise en forme, beauté et bien-être ; restauration – hôtellerie ; alimentaire ; services à la personne ; services aux entreprises.
- Une salle de conférences : « Les clés de la réussite pour entreprendre en franchise », « Convaincre les financeurs quand on veut devenir franchisé ou développer sa franchise », « Comment bien choisir son emplacement » et témoignages et retours d'expérience de franchiseurs et de franchisés.
- 500 participants

Les chiffres de la franchise en France

2 000 enseignes

650 000 emplois

Plus de **60** milliards d'euros de chiffre d'affaires

84 000 franchisés

>> La gazette <<

Le classement à venir des cabinets d'avocats

Pour la sixième année consécutive, le magazine Le Point prépare son palmarès des cabinets d'avocats. Celui-ci est réalisé à partir de recommandations de pair à pair, les avocats indiquant vers quel autre cabinet ils orienteraient un client si eux-mêmes ne pouvaient pas prendre en charge son dossier. Publication prévue au printemps. L'an dernier, 250 cabinets figuraient sur ce classement s'intéressant à toutes les disciplines.

Changement de nom, sortie de prison...

Voleur multirécidiviste, condamné en 2009 à trente ans de prison pour avoir enlevé, séquestré et violé un petit garçon de 5 ans, **Francis Evrard** profite aujourd'hui de la loi permettant depuis le 1^{er} juillet 2022 de changer de nom.

Il a pu le remplacer par celui de l'autre parent (sa mère) grâce à une simple démarche en mairie, sans avoir à formuler de justification. Incompréhension du côté des victimes. Evrard, 77 ans, pourra bénéficier d'une libération conditionnelle en 2027.

EDM dans l'attente de son avenir au ministère

Le garde des Sceaux devra attendre mercredi prochain pour connaître le jugement de la Cour de justice de la République. Le procureur général de la Cour de cassation **Rémi Heitz** (photo) a requis un an de prison



avec sursis sans peine d'inéligibilité envers **Éric Dupond-Moretti**, coupable à ses yeux d'avoir utilisé ses fonctions de ministre pour régler des comptes « perso » avec des magistrats. Condamné, même symboliquement, EDM devra quitter le gouvernement après s'être démené comme un beau diable pour son ministère et à la CJR où « Acquittator » se trouvait pour une fois de l'autre côté de la barre. Dura lex, sed lex...

L'AFJE ouvre une commission

« Droit social »

L'association française des juristes d'entreprise 06 a confié à **Charline Kléber** et à **Élisabeth de Chatellus** la création d'une commission « Droit social » au sein de l'AFJE. Cette dernière sera lancée dans les prochaines semaines. Elle sera un lieu d'échanges et de dialogues, proposera des formations thématiques et des débats sur des questions d'actualité ou des sujets prospectifs.

Les domaines de réflexion seront notamment les relations individuelles / collectives de travail, les accidents du travail et maladies professionnelles, les garanties collectives et les politiques RH, les bonnes pratiques, les interactions avec les autres équipes juridiques et opérationnelles.

Passionné de foot, l'ancien bâtonnier condamné

Maître Frédéric Baby, ancien bâtonnier du barreau de Foix, vient d'être condamné à 30 000 euros d'amende, dont 20 000 avec sursis, pour avoir exercé les fonctions de mandataire sportif auprès de footballeurs de Ligue 1 sans détenir de licence valable pour cette activité. Ce qui constitue un « *exercice illégal de la profession d'agent sportif* ».

Il estimait être dans son droit en intervenant pour un transfert ou une prolongation de contrat de footballeurs, en tous cas avoir exercé son métier dans le respect des règles.

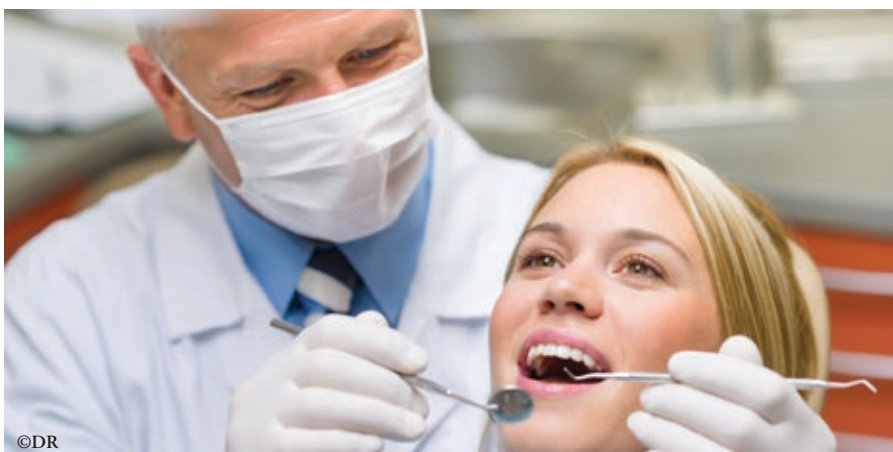
>> Côté finances <<

Soins bucco-dentaires : la mutualité s'inquiète

Effective depuis le 1^{er} octobre, la hausse du ticket modérateur de 30 à 40 % sur les soins bucco-dentaires va représenter pour les assurances complémentaires santé un coût de 500 millions d'euros par an. « *Il sera bien difficile de ne pas tenir compte des décisions de l'exécutif sur l'équilibre cotisations/prestations* » prévoit **Laurent Joseph**, président de Umen dans la revue Le Mutualiste. Ou, autrement dit, les adhérents devront supporter le prix de cette mesure...

Prime pour les fonctionnaires d'État

En plus de la récente revalorisation de leurs salaires, les fonctionnaires d'État (policiers, enseignants, etc.) ont perçu fin octobre une prime de pouvoir d'achat variant entre 300 et 800 euros selon leur niveau de rémunération. Ils bénéficieront aussi de 5 points d'indices supplémentaires à partir de janvier prochain. Un « simple rattrapage » pour les syndicats. Les fonctionnaires territoriaux (conseil départemental, mairies etc.) ne sont pas concernés par ces mesures, chaque collectivité étant libre de faire un geste... ou pas.



Le prix des arrêts de travail

Selon la caisse nationale d'assurance maladie, le coût des dépenses occasionnées par les arrêts de travail a atteint 14 milliards d'euros l'an passé, sans compter les arrêts dus au Covid. 8,8 millions d'arrêts de travail ont été signés par les médecins, soit +40 % en dix ans.

Orpea veut effacer sa dette

Le groupe Orpea, qui a connu un véritable naufrage éthique dans ses Ehpad, essaie de se reconstruire dans le cadre du plan de sauve-

tage accéléré décidé par le tribunal de commerce spécialisé de Nanterre. Il a annoncé le lancement d'une augmentation de capital « *d'environ 3,9 milliards d'euros* » pour effacer une partie de sa dette dans le cadre de sa restructuration financière. Le livre enquête « Les Fossoyeurs » avait révélé des pratiques inadmissibles (maltraitance de pensionnaires, gestion discutable, etc.) du temps de l'ancienne direction. La dette totale s'élève à plus de 9 milliards. La dette morale envers les familles n'est quant à elle pas chiffrée...

ÉDITO. Quand les buts sont atteints...

Le propriétaire-bailleur d'un logement me faisait remarquer l'autre jour les désagréments qui peuvent se camoufler dans les interstices des lois les mieux intentionnées. Ainsi, personne ne conteste le bien-fondé de la lutte contre les passoires thermiques : il en va de l'avenir de la planète et du portefeuille du locataire, deux raisons impérieuses à notre époque. Si le logement de notre interlocuteur n'est plus de première jeunesse - c'est même là tout son charme - il a toujours été entretenu, dispose d'une isolation et de fenêtres à double vitrage. La chaudière est révisée tous les ans. Bref, il agit « en bon père de famille », soucieux à la fois de son patrimoine et du bien-être de son locataire. L'ancienneté du bail (une douzaine d'années) prouve que les deux parties y trouvent leur compte.

S'avisant qu'il n'a pas réajusté le loyer depuis (trop) longtemps, le bailleur a souhaité appliquer à la date anniversaire du bail l'IRL qui est limitée cette année à 3,49 %. Sur un loyer de 500 euros, la hausse aurait été supportable et n'aurait pas même couvert l'inflation (5,2 % en 2022 et environ 4,9 % pour 2023). C'est alors que notre propriétaire

s'est aperçu que son locataire étant entré dans les lieux il y a plus de dix ans le diagnostic thermique établi au moment de la signature du bail n'est plus valable. Il doit obligatoirement être refait aux nouvelles normes et joint à la lettre d'augmentation. Notre homme est philosophe : « *Compte-tenu du temps qu'il faudrait pour amortir le prix de ce nouveau DPE avec la faible augmentation à laquelle je peux prétendre, j'ai donc décidé pour le moment de ne pas toucher au loyer car, finalement, cela me coûte moins cher... de continuer à perdre de l'argent* ». CQFD. On ne s'étonnera pas que des propriétaires y regardent à deux fois avant de louer, les candidats-locataires faisant en fine les frais de cette politique de gribouille.

Heureusement, les collectivités locales et l'État n'ont pas besoin de DPE aux nouvelles normes pour booster le montant des impôts. En particulier celui de la taxe foncière, prise de danse de Saint-Guy cette année. « *Rien n'est simple, tout se complique* » : le titre du livre dessiné par Jean-Jacques Sempé en 1962 n'a pas pris une ride !

oOo

Samedi soir, la file de voitures et le concert d'avertisseurs sonores sur l'avenue du Mercantour à Nice laissait à penser que l'on avait peut-être enfin signé la paix en Ukraine ou au Proche-Orient, en Arménie, au Soudan et ailleurs. Ou découvrez un vaccin contre le cancer. Une telle joie ne pouvait en tous cas s'expliquer que par un grand événement. En fait, c'était la victoire de l'équipe de France contre la très modeste formation de Gibraltar (32 000 habitants, soit l'équivalent de Maubeuge), de Goliath contre David en quelque sorte. Par 14 à zéro, un score de rugby, qui reflète tout « l'intérêt » de ce match. À vaincre sans péril... En cette période si difficile, pour se faire plaisir, on se contente de peu.

J.-M. CHEVALIER



#IADates

Quelle ambition en France et en Europe
pour l'Intelligence Artificielle ?

Jeu 7 décembre 2023 // Conférence de clôture

18h - Hôtel Anantara Plaza à Nice

Invité d'honneur

Cédric VILLANI,

Mathématicien et ancien député



Entrée gratuite sur inscription Pour vous inscrire scannez ici



www.departement06.fr

#AlpesMaritimes @f DEPARTEMENT06

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ POUR
VOUS
PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

RÉNOVATION : Mme Estrosi-Sassone relève « un manque de solidarité entre les copropriétaires »

Au cours d'une table ronde organisée par la FNAIM 06, le 17 novembre à Cagnes-sur-Mer, la sénatrice et des professionnels ont exposé ce qui freine la rénovation énergétique en copropriété.



Dominique Estrosi-Sassone, voix incontournable du logement dans les Alpes-Maritimes et au niveau national, a d'abord fait le constat que « les contraintes de la copropriété n'ont pas du tout été prises en compte jusqu'alors dans les politiques publiques menées en matière de rénovation énergétique. Et pourtant, l'essentiel des logements que nous aurons à rénover dans la période 2030-2050 se trouvent dans les copropriétés ». Elle a ajouté que « le principal écueil (était) le manque de solidarité entre les copropriétaires. Le deuxième, ce sont les prises de décision relatives aux règles de majorité en assemblée générale » qui peuvent retarder les travaux. Elle a critiqué le fait que le DPE (Diagnostic de performance énergétique), « aujourd'hui l'outil fondamental de la politique de rénovation énergétique », ait été « rendu opposable avant d'avoir été fiabilisé ». En tant que présidente d'une commission d'enquête transpartisane sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique, la sénatrice LR a rappelé que le groupe de travail était « parti d'un constat très simple :

depuis un certain nombre d'années la France se fixe des objectifs particulièrement ambitieux mais que nous n'arrivons jamais à atteindre. Ce sont des objectifs qui restent incantatoires, déclaratoires et cela entraîne de la part de nos concitoyens du découragement et un manque de confiance ». Elle a donné quelques chiffres assez éloquentes. Pour atteindre les objectifs de la loi climat et résilience il faudra réaliser 370 000 rénovations globales par an d'ici 2030 puis 700 000 par an sur la période 2030-2050 or « il y a actuellement en France entre 50 000 et 100 000 rénovations dites performantes par an ».

Problème de cohérence

Me Cyril Sabatié, avocat spécialiste en droit immobilier, a également reconnu qu'à « mettre des objectifs trop importants, on décourage les gens ». « Il est certain que le PPT (plan pluriannuel de travaux), entré en vigueur au 1^{er} janvier cette année pour les plus grandes copropriétés, laisse peu de temps pour adapter le parc,

les travaux et les moyens. Les copropriétaires s'y perdent et même les syndicats : comment s'articule le DPE collectif avec le DPE individuel ? Qu'advient-il du DTG (Diagnostic technique global) ? Qu'en est-il de l'audit énergétique qu'on a obligé à faire il y a trois ans et dont on ne parle plus ? Il y a un problème de cohérence des textes », a-t-il assuré. De son côté, Sébastien Lebrun, délégué territorial de GRDF pour les Alpes-Maritimes, a tenu à dire que même si elles ont pu être décriées, les chaudières au gaz ne sont pas interdites, contrairement à celles au fioul, qui seraient pourtant présentes dans encore quelque 30 000 logements du département. Il a aussi affirmé qu'il ne serait « pas possible de tout électrifier car en hiver nous avons besoin de quatre fois plus de puissance. Il y a un mix énergétique indispensable, on ne va pas pouvoir tout basculer. Le gaz n'est pas en voie de disparition », a-t-il affirmé tout en rappelant l'objectif d'avoir 100 % de gaz vert en 2050.

Sébastien GUINÉ

« Les Agents immobiliers ont du cœur » lancent MOBILI'FEMME

Au cours de l'événement de la FNAIM 06, l'association a présenté cette initiative, dont l'objectif est d'aider les femmes victimes de violences familiales à se meubler après avoir retrouvé un logement. « Quand des femmes ont eu la possibilité de partir de chez elles et de retrouver un logement, la plupart du temps elles n'ont pas les moyens de se meubler donc c'est une action très importante que nous pouvons faire tous ensemble », a expliqué Sandrine Augier, aux côtés du président de l'association, Jacques Agid, et de Thomas Gheerbrant, également chargé du projet. « On a besoin du soutien de tous nos confrères », a ajouté Sandrine Augier juste avant la table ronde. Mobilifemme, plateforme qui a reçu une subvention de la Ville de Nice et de la Métropole, est née du constat que de nombreuses personnes ne savent pas toujours quoi faire de certains meubles, pourtant en bon état, après la vente d'un bien. L'association Les Agents immobiliers ont du cœur est une association créée en juillet 2021 par Jacques Agid et Philippe Garcia dont l'objectif principal est « de collecter des fonds et de les redistribuer à différentes œuvres ou actions caritatives et humanitaires ».



>> Veni, vidi... VITE DIT ! <<

- **OOPS** : Un nouveau radar « discriminant » va être installé sur l'A8 à hauteur de la concession Harley-Davidson en remplacement de l'actuel. « Discriminant », cela signifie qu'il pourra flasher dans les deux sens de circulation (seule la voie allant sur Cannes bénéficie de ce « service » actuellement) et qu'il fera la différence entre voitures et poids lourds dont les vitesses sont différenciées. En attendant mieux sans doute, puisque l'on nous promet bientôt des radars capables de vérifier la validité de l'assurance, de Crit'Air, le bruit de l'échappement... On n'arrête pas le progrès.

- **EMBALLANT** : Les humoristes se sont déjà moqués de l'Europe qui se serait préoccupée des normes de la courbure de la banane. Mais comme la réalité dépasse parfois (souvent !) la réalité, voilà qu'une proposition de loi européenne sur le recyclage menace les boîtes en bois des fromages. Au motif qu'il n'y aurait pas de filière dédiée pour ces emballages naturels. Certains voudraient qu'elles soient remplacées par du plastique, recyclé bien sûr, mais qui reste du plastique,



©S.G

Double feu d'artifices à l'Allianz Riviera le 18 novembre pour France-Gibraltar, comptant pour les qualifications à l'Euro-2024 : les Bleus étaient déjà qualifiés et l'adversaire d'un niveau très faible mais ce 14-0 est le score le plus large de l'histoire de l'équipe de France.

que l'on retrouve ensuite partout... Cette disposition ne serait pas applicable aux produits sous indication géographique protégée ou appellation d'origine contrôlée. Bureaucratie, quand tu nous tiens...

- **COSTARD** : Le célèbre manteau blanc du chanteur Prince va connaître le feu des enchères de la maison RR Auctions sur une mise à prix de 4 000 dollars... seulement. Elle devrait cependant exploser tant les fans du kid de Min-

neapolis s'arrachent les reliques de ce musicien fantasque et hyper doué. La pièce a été fabriquée à Cannes par la maison Bonucci. Prince aimait particulièrement ce manteau qu'il fit ensuite, paraît-il, « copier-coller » à plusieurs exemplaires.

- **POLITIQUE** : La chaîne Public Sénat s'est fait l'écho de la grogne de quelques sages du Luxembourg LR « qui apprécient peu » la prise de distances d'Éric Ciotti sur la version sénatoriale du

texte immigration et sur son choix « de sécher la rencontre avec Emmanuel Macron ». Et de préciser que « si un certain renouveau dans la vie du parti lui est reconnu, certains regrettent qu'il dirige vraiment en solitaire ». À LR comme dans tous les partis, des états d'âme font régulièrement surface, mais il est vrai que le député azuréen sur ses terres du moins n'est pas habitué à être remis en question.

- **TELEDON** : Pour la 6^e année consécutive, des avocats du Barreau de Nantes ont proposé des consultations juridiques gratuites contre un don de 30 euros minimum (10 euros avec la défiscalisation) à trois associations « apolitiques et laïques ». Pour 2023 ont été retenues « Leucémie Espoir » qui aide les personnes atteintes d'une maladie du sang, « Des Pieds et des Mains » pour la pratique de la voile par des handicapés, et « Un Petit Bagage d'Amour » qui distribue du matériel de nurserie aux femmes enceintes dans la précarité. Toutes répondent aux critères d'humanité qui est l'un des points du serment d'avocat...

À NICE, « première gare bioclimatique d'Europe » en 2028

Christian Estrosi, maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur, s'est dit « très fier de présenter la première gare bioclimatique d'Europe adaptée aux grands défis écologiques » en dévoilant le projet de la gare TER/TGV de Nice Aéroport, le 20 novembre, en présence de Marlène Dolveck, directrice générale de SNCF Gare & Connexions. « Nous allons créer ici une infrastructure unique en Europe avec une architecture remarquable répondant aux exigences de performance éco-

logique : une gare productrice d'énergie et bas carbone, des surfaces largement végétalisées pour lutter contre les îlots de chaleur ; une gare accessible, ergonomique, fonctionnelle et ouverte sur le quartier », a ajouté le maire de Nice. Le pôle d'échanges multimodal sera « finalisé d'ici 2028 » avec la mise en service de la gare TER/TGV, « une intermodalité totale et unique, entre l'aéroport, les lignes de tramway livrées ainsi que la future ligne 4, les bus métropolitains et régionaux, le réseau cyclable et

des parkings-relais », a-t-il précisé. Près de 400 arbres et arbustes seront plantés. La construction de cette gare « bioclimatique » commencera en 2025. Elle sera « certifiée bas carbone et elle sera autonome en énergie grâce à sa centrale solaire de 600 MWh. Cette gare sera capable d'accueillir 6,5 millions de voyageurs par an à horizon 2035 », a complété Mme Dolveck sur son compte LinkedIn.

Sébastien GUINÉ



© AREP/jeudi Wang

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2023 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

210312

LES VESTALES

SCI au capital de 1 000 €
58 av Jean Médecin, 06000 NICE
RCS NICE 442 951 620

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 15/11/2023, prenant effet le 15/11/2023, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Madame Valérie LUZIO sis 98 rue de Vienne, domaine du golf, 84270 VEDENE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

210316

LOBA

SCI au capital de 304,90 €
938 av docteur Julien Lefebvre,
06270 VILLENEUVE-LOUBET
RCS ANTIBES 422 941 534

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 1/02/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 48 av. Notre Dame, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Mention au : RCS ANTIBES. **Pour avis. Le représentant légal.**

210317



NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : RAFFLESIA.
Forme : SAS.
Capital social : 10 000 Euros.
Siège social : 68 bd Carnot, 06400 CANNES.

910 404 508 RCS CANNES.
Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2023, l'associé unique a pris acte de la nomination de M. Christophe DELETRAZ, demeurant à MONACO (98000), 1 rue des Genêts, le Millefiori, en qualité de directeur général, à compter du 24 octobre 2023. Mention sera portée au RCS CANNES.

PA
ALPES-MARITIMES

DÉPOSEZ
vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr

Tél. : 04 93 80 72 72



210319

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique établi le 13/11/2023 par Maître Alexandre SCIMONE, notaire, titulaire d'un office notarial à NICE, 20 avenue Jean Médecin, constitution d'une SASU dénommée : INGENIUM NETWORKING

Capital : 100 Euros.
Siège : 425 chemin Magnique, résidence la Closeraie Villa 10, 06600 ANTIBES

Objet : Cabinet de recrutement et de conseil en recrutement/ressources humaines, évaluation de compétences techniques et humaines, accompagnement de collaborateurs.

Président : Monsieur Justin DEBOVES demeurant à chemin Magnique, 06600 ANTIBES

Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

210315

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2023, constitution d'une SARL dénommée : L'AUBERGE DU CHATEAU

Capital : 1 500 Euros.
Siège : 26 rue du Château, 06440 L'ESCARÈNE

Objet : Restauration traditionnelle, salon de thé, vente à emporter, traiteur, épicerie et commerce de bouche, de produits alimentaires et de boissons chaudes et froides, brasserie

Gérant : Monsieur Thierry LISET-FUENTES demeurant 85 A route de Tres, 06440 L'ESCARÈNE. Co-gérants : M. Axel RICHARD et M. Jean-Baptiste, BORNAMBUC, demeurant ensemble 85 A route de Tres, 06440 L'ESCARÈNE (France) Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

210325

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS TRIOLLE WARDAK

SCM au capital de 14 668 € en liquidation
Siège social : Bd du Docteur Roux
06440 L'ESCARÈNE
432 697 423 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. WARDAK Christophe, demeurant 150 chemin des Ourdres Supérieures 06390 BERRE-LES-ALPES pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE. Radiation au RCS NICE.

210320

PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie DUBOIS, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée « PAUL & Associés - notaires », titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23, boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}) 145 boulevard Voltaire, CRPCEN 06052, le 16 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Patrick Jean Amor BOURICHE, retraité, et Madame Sylvine Nadia Pierrette BEN REDOUANE, retraitée, demeurant ensemble à VILLEFRANCHE-SUR-MER (06230) 5 avenue François Ferry Les Citronniers b, La Safranette. Monsieur est né à CHERBOURG (50100) le 19 juin 1946, Madame est née à PARIS 9^{ème} arrondissement (75009) le 28 avril 1950.

Mariés à la mairie de BARNEVILLE-CARTERET (50270) le 22 décembre 1979 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gérard AUGRAIN, notaire à CHERBOURG, le 7 décembre 1979. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.
Le notaire.

210321

(concertæ)
conseil certification audit & expertise

BIBA

Société civile au capital de 150 600 €
33 av docteur Raymond Picaud,
06400 CANNES
RCS CANNES 751 930 876

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 31/10/2023, prenant effet le 31/10/2023, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Italo GRECO sis via de Gasperi Alcide n 10, 20831 SEREGNO a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS CANNES.

210322

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS DES DOCTEURS TRIOLLE WARDAK

SCM au capital de 14 668 €
Siège social : Bd du Docteur Roux
06440 L'ESCARÈNE
432 697 423 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. WARDAK Christophe, demeurant 150 chemin des Ourdres Supérieures 06390 BERRE-LES-ALPES, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS NICE.

210323

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2023, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : O BARBER. Capital : 200 Euros. Siège : 1 rue Jean Vigo, 06200 NICE. Objet : Salon de coiffure, barber shop. Gérant : M. Mustapha KHEDHER demeurant à 33 av de la Lanterne, 06200 NICE Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

210324

LILIANA NAPPO
Avocat au barreau de NICE
8 rue Gubernatis 06000 NICE

AVIS

SCI ALBYGIAN, 3 rue Barralis à 06000 NICE, au capital de 1 524,49 Euros, RCS NICE 420 378 390. Suivant délibération de l'AGE qui s'est tenue par correspondance, prenant effet le 26/10/2023, les associés ont pris acte du décès de M. Edoardo OCCHETTO, ancien gérant, et ont nommé en remplacement, pour une durée indéterminée, Monsieur Alberto OCCHETTO, demeurant via Provinciale Verzuolo, n° 10, à 12026 PIASCO (CN-Italie). Validation RCS NICE

210318



NOMINATION DE CO-GÉRANT

Dénomination : SCI OURSINADE.
Forme : SCI.
Capital social : 2 000 Euros.
Siège social : 68 bd CARNOT, 06400 CANNES.

524 386 240 RCS CANNES.
Aux termes de l'AGO en date du 24 octobre 2023, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société : À compter du 24 octobre 2023,

- M. Christophe DELETRAZ, demeurant 1 rue des Genêts, Le Millefiori, 98000 MONACO est nommé en qualité de co-gérant. Mention sera portée au RCS CANNES.



210352

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Rémy MARTIN, notaire titulaire d'un office notarial à SAINT-PAUL DE VENCE (Alpes-Maritimes), 853 bis route de la Colle, CRPCEN 06126, le 15 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Joël Charles Paul LAUGIERO, retraité, et Madame Anne-Marie GARCIA, retraitée, demeurant ensemble à CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE (06390), 400 chemin des Ligures.

Monsieur est né à NICE (06000) le 23 mars 1956,

Madame est née à ORAN (ALGERIE) le 12 août 1955.

Mariés à la mairie de CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE (06390), le 4 octobre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire.

210350

KM2S

Société civile immobilière

au capital de 2 000 €

Siège social : 2 chemin

de la rose de Mai

06130 GRASSE

953 932 621 RCS GRASSE

CHANGEMENT DE CO-GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2023 :

Monsieur NOVENA Fabio, demeurant 54 avenue Riou Blanquet, 06130 GRASSE a été nommé en qualité de co-gérant en remplacement de Monsieur MAZIER Michel demeurant 2 chemin de la rose de Mai à GRASSE (06130), démissionnaire, à compter du 16 octobre 2023, suite à une cession de parts intervenue le même jour.

Pour avis.

210314

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2023, il a été constitué une SAS dénommée : MS TRANSPORT. Capital : 9 000 Euros. Siège : 226 bd de la Madeleine, 06000 NICE. Objet : Transport routier > 3,5 tonnes. Président : M. Ramzi EL ADHARI demeurant à 226 bd de la Madeleine, 06000 NICE. Directeur général : M. Mohamed RAIES CHATTI demeurant à 449 Contre-Allée Georges Pompidou, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

Offres/Demandes
d'EMPLOI

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

210313



COMMUNE DE THÉOULE-SUR-MER

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT AU VALLON DE L'AUTEL À THÉOULE-SUR-MER

Demandeur : Mairie de THÉOULE-SUR-MER

Le préfet des Alpes-Maritimes, chevalier de la légion d'honneur informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de THÉOULE-SUR-MER à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'autel, du **vendredi 8 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 12 janvier 2024 16h inclus**.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de THÉOULE-SUR-MER – 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER

Par décision n°E2300024/06 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Madame SCHWEITZER Patricia, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de THÉOULE-SUR-MER – 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de THÉOULE-SUR-MER – 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h.

Toutes observations pourront être

consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit avant les dates et heures de clôture de l'enquête au commissaire enquêteur afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de THÉOULE-SUR-MER – 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par messagerie, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule> dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Madame le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de THÉOULE-SUR-MER

- 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER, aux horaires de permanence suivants :

Vendredi 8 décembre 2023 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi 16 décembre 2023 de 09h à 12h

Mercredi 3 janvier 2024 de 9h à 12h

Vendredi 12 janvier 2024 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de THÉOULE-SUR-MER – 1 place du Général Bertrand – 06590 THÉOULE-SUR-MER pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'état dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Madame le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

210353



COMMUNE DU ROURET

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - SERVICES

Commune du ROURET (06)
Allée des Anciens Combattants
06650 LE ROURET

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

Commune du ROURET (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21060112600019

Code postal / Ville : 06650 LE ROURET

Groupe de commandes : Non

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>

Identifiant interne de la consultation : MAPA 2023_5

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cécile COURTIGNON-DEBOST - Tél : +33 4 93 77 20 02 - Mail : dgs@mairie-lerouret.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir le Règlement de la consultation (RC) et le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Capacité économique et financière : Voir le Règlement de la consultation (RC) et le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Capacités techniques et professionnelles : Voir le Règlement de la consultation (RC) et le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 12 janvier 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

Valeur Technique de l'offre 50 %

Montant du taux ou de la prime proposée 50 %

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : MAPA 2023_05

Souscription des contrats d'assurance pour la commune du ROURET

Classification CPV : 66000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la souscription des contrats d'assurance pour la commune du ROURET

Lieu principal d'exécution : Commune du ROURET

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée hors TVA :

Valeur minimale : 90 000 Euros - **Valeur maximale :** 214 000 Euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une

réserve de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Informations sur les lots
LOT :

Lot 1 : Assurance Dommages aux Biens et risques divers

Classification CPV : 66000000

Lieu d'exécution du lot : Commune du ROURET

LOT :

Lot 2 : Assurance responsabilité civile mission collaborateurs et élus

Classification CPV : 66000000

Lieu d'exécution du lot : LE ROURET

LOT :

Lot 3 : Assurance flotte automobile et de la commune

Classification CPV : 66000000

Lieu d'exécution du lot : LE ROURET

LOT :

Lot 4 : Assurance protection juridique des agents et des élus

Classification CPV : 66000000

Lieu d'exécution du lot : LE ROURET

LOT :

Lot 5 : Assurance cyber risques

Classification CPV : 66000000

Lieu d'exécution du lot : LE ROURET

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 20 novembre 2023

210326



SAS COURTIER VIELPEAU LE BARBE

Notaires associés à MEAUX (77100)
47 bld Jean Rose

SCI DUVAL

Société civile immobilière
Capital : 120 000,00 €
Siège : 165 chemin Lintier
06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES 489 500 637

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 28/07/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/07/2023. Ils ont nommé comme liquidateur, M. Alexandre DUVAL, demeurant à MEAUX (77100) 15 rue Noefort. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur.

210327



SAS COURTIER VIELPEAU LE BARBE

Notaires associés à MEAUX (77100)
47 bld Jean Rose

SCI DUVAL

Société civile immobilière en liquidation
Capital : 120 000,00 €
Siège : 165 chemin Lintier
06220 VALLAURIS
RCS ANTIBES 489 500 637

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 28/07/2023, les associés ont :
- Approuvé le compte définitif de liquidation,
- Déchargé M. Alexandre DUVAL de son mandat de liquidateur,
- Donné à ce dernier quitus de sa gestion.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS ANTIBES.

210334

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HEALTH-E SARL en liquidation au capital de 4 000 €uros - Allée Saint-Gabriel, NICE (France), LA CHARMEUSE, 06000 NICE. RCS NICE 829 862 929. Aux termes d'une AGE du 30/06/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Eva TEBOUL, demeurant allée Saint-Gabriel, 06000 NICE pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2023. Radiation au RCS NICE.



www.petitesaffiches.fr

210328

LMI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 €
Siège social : 55 rue Maréchal Joffre
06000 NICE
RCS NICE 200 501 021

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal du 15/11/2023, l'assemblée générale extraordinaire a :
- Décidé la dissolution anticipée de la société
- Nommé en qualité de liquidateur : Richard MULE, demeurant 55 rue Maréchal Joffre, 06000 NICE.
- Fixé le siège de la liquidation à l'adresse du liquidateur, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Mention sera faite au RCS NICE
Pour avis.

210329



CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : HACIENDA.
Forme : SNC.
Capital social : 2 000 €uros.
Siège social : 68 boulevard Carnot, 06400 CANNES.
491 469 540 RCS CANNES
Aux termes de l'AGE en date du 13 novembre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gerance de la société :
- Madame Marcelle, Martine BITTON, demeurant 24 av. du Mal Koenig, 06400 Cannes en remplacement de M. François MAURON.
- M. François MAURON (partant).
Mention sera portée au RCS CANNES.

210331

MADANICE CAFE

SASU au capital de 5 000 €
5 pl Général de Gaulle, 06000 NICE
RCS NICE 953 907 037

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision de l'associé unique du 25/07/2023, prenant effet le 25/07/2023, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Monsieur Fadi MADANI demeurant à 831 route de l'Aire Saint-Michel, 06950 FALICON.
Validation : RCS NICE.



210330

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 3 novembre 2023, à COGOLIN, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : CHALETS DES DEUX FRERES
Capital social : 500 €uros divisé en 50 actions de numéraire entièrement libérées.
Siège social : Lieudit La Moulière, 06750 CAILLE.
Objet : Toutes prestations de services de toutes sortes dans tous les secteurs d'activités non réglementées. La propriété et la gestion de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président : Monsieur Priscillien MAHLMANN, 178 chemin des Mines, 83310 COGOLIN
Directeur général : Madame Deborah GILLET, 178 chemin des Mines, 83310 COGOLIN
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire
Exercice du droit de vote : Chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément cessions d'actions : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

210332

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 novembre 2023, à VENCE.
Dénomination : ADEGAS GROUP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Siège social : 40 avenue Marcellin Maurel, 06140 VENCE.
Objet : Centrale achat et négoce de vins et spiritueux, ventes en gros et au détail auprès des entreprises dont elle a une participation, importexport vins, spiritueux, produits alimentaires de conserverie et produits alimentaires conditionnés, organisations d'événementiels et prestations de service dans cette activité pour promotions des produits liés à l'activité de négoce; Exploitation de foire ou marchés pour promotion des produits liés à l'activité de négoce, bar à vins.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 €uros
Gérant : Madame Caroline MAURIN, demeurant 5 avenue Henri Isnard, 06140 VENCE.
Gérant : Monsieur Vincent DE OLIVEIRA, demeurant 5 avenue Henri Isnard, 06140 VENCE.
La société sera immatriculée au RCS GRASSE.
Caroline MAURIN - Vincent DE OLIVEIRA

PROFORMALITÉS
www.proformalites.com
SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE
Sur la France entière et Monaco

210333

CABINET DE MAÎTRE CHARLES ABECASSIS

Avocat
4 bis avenue des Fleurs - 06000 NICE
Tél. : 09 79 38 09 76 -
Email : ch.abk6@wanadoo.fr

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2023 de la société par actions simplifiée SAPORE DEL MAR, dont le siège social est 35 rue Masséna à NICE (06000), immatriculée au RCS NICE sous le numéro 840 047 757,
Monsieur Flavio KHEDIRI, né le 22 mars 2002 à NICE, de nationalité Française, demeurant 56 rue Théodore de Banville à NICE (06000), a été désigné comme président de la SAS SAPORE DEL MAR en remplacement de Monsieur Sylvain KHEDIRI, démissionnaire, à compter du jour du jugement arrêtant le plan de continuation de la société SAPORE DEL MAR dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en cours.
L'article 37 des statuts sera modifié en conséquence.
Pour avis.

210336

AVIS

SCI ANWALT SCI au capital de 210 000 €uros sise 1 place du Palais, 06000 NICE RCS NICE 421 942. Aux termes d'une AGE du 16/11/2023, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Ugo GIUSSANI sis 24, piazza luigi di savoia MILAN (Italie) a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

210338

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 16 novembre 2023, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DOCTO-OPS FORME : Société par actions simplifiée. Capital : 100,00 €uros
Siège social : 4 boulevard de Cimiez - La Verrière C/o SKYNET 06000 NICE. Objet : Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres. Durée : 99 années. Transmission des actions : La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Condition d'exercice de droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Président : Monsieur Nicolas DONATO, né le 26 avril 1987 à GRASSE (France), de nationalité Française, célibataire, demeurant au 49 route de Pégomas - 06130 GRASSE.
Immatriculation : Au RCS NICE
Pour avis.

DÉPOSEZ vos annonces à : annonces@petitesaffiches.fr

210364



Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet, Villa Le Petit Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

SDRONE

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 75 route d'Aspremont Sup, 06100 NICE 828 594 176 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2023 :

- L'assemblée générale des associés a :
- Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/10/2023 ;
- Donné quitus au liquidateur Philippe SENDRA, demeurant 75 route d'Aspremont Sup, 06100 NICE et l'a déchargé de son mandat ;
- Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/11/2023.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Mention sera faite au RCS NICE.
Pour avis.

210366

SCP LANTERI AVOCATS CONSEILS & ASSOCIÉS

Villa Portalis
10 rue de Dunkerque
06110 LE CANNET
Tel. 04 92 18 42 44 – Fax : 04 93 45 69 01
www.lanteri-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date à CANNES du 28 octobre 2023, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU ; Dénomination : JEMIE HOLDING ; Siège : CANNES (06400), C/o ACTE - 29 bd de la Ferrage ; Objet : La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, artisanales, immobilières ; la gestion, le contrôle de toute société existante ou à constituer ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce ; la gestion des titres qu'il appartiendra ; la fourniture à toutes sociétés du groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers ou autres ; l'assistance administrative, financière et plus généralement toutes prestations de services nécessaires à la gestion des filiales ; l'animation du groupe et la participation active à la conduite de sa politique et au contrôle de ses filiales ; Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS CANNES. Capital : 300 000 Euros. Président : M. Jérémy BALASSE demeurant à LE CANNET (06110), 8 avenue Jean Mermoz. Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : Chaque action donne droit à une voix. Cession et transmission des actions : Libres entre associés ou au profit des parents jusqu'au troisième degré inclus ; Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

210367

SCP LANTERI AVOCATS CONSEILS & ASSOCIÉS

Villa Portalis
10 rue de Dunkerque
06110 LE CANNET
Tel. 04 92 18 42 44 – Fax : 04 93 45 69 01
www.lanteri-avocats.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date à CANNES du 28 octobre 2023, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU ; Dénomination : BELLIA HOLDING ; Siège : CANNES (06400), C/o ACTE - 29 bd de la Ferrage ; Objet : La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, artisanales, immobilières ; la gestion, le contrôle de toute société existante ou à constituer ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, l'exploitation de tous fonds de commerce ; la gestion des titres qu'il appartiendra ; la fourniture à toutes sociétés du groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers ou autres ; l'assistance administrative, financière et plus généralement toutes prestations de services nécessaires à la gestion des filiales ; l'animation du groupe et la participation active à la conduite de sa politique et au contrôle de ses filiales ; Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS CANNES. Capital : 300 000 Euros. Président : M. Benjamin BALASSE demeurant à CANNES (06400), 30 rue Léon Noël. Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : Chaque action donne droit à une voix. Cession et transmission des actions : Libres entre associés ou au profit des parents jusqu'au troisième degré inclus ; Toutes autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

210370

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 27 avril 2013, Monsieur Théophile GRZYBOWSKI, en son vivant retraité, demeurant à NICE (06300) 4 avenue Pauliani. Né à BRUJAY-LA-BUISSIÈRE (62700), le 13 avril 1929. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à NICE (06000) (FRANCE), le 12 septembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Noémie CASSET, notaire au sein de la « SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE Catherine HAUTEFEUILLE-HUARD et Isabelle BLANCHARD, notaires, associés d'une SCP titulaire d'un Office Notarial » à MONTREUIL, 1 avenue Walwein, le 13 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle BLANCHARD, notaire à MONTREUIL (93100), 1 avenue Walwein, référence CRPCEN : 93001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

210368



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU, AGRICULTURE, FORÊT, ESPACES NATURELS**

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE,
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU HAMEAU DE LA BARONNE À LA GAUDE**

L'EPA Nice Eco Vallée a déposé auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes un dossier de demande d'autorisation environnementale unique relative à la gestion des eaux pluviales de la future ZAC du Hameau de LA BARONNE sur la commune de LA GAUDE.

Le projet consiste à urbaniser une superficie de 15 hectares située en rive droite du Var. La ZAC sera divisée en 17 lots privés où seront construits des logements et des commerces.

L'opération est soumise à étude d'impact.

En application de l'article L.123-2 du code de l'environnement, le projet est exempté d'enquête publique.

En application des articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement, le projet est donc soumis à la procédure de participation du public par voie électronique.

La procédure de participation du public par voie électronique se déroulera du 7 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus.

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique est composé comme suit :

1. Dossier d'autorisation initial pièces n°1 à n°11
 2. Demande d'avis aux services pièce n°12-1 à n°12-4
 3. Courrier de demande de complément et mémoire en réponse pièces n°13 & 14
 4. Saisine de l'IGEDD et avis de l'IGEDD sur le dossier pièces n°15 et 16
 5. Saisine du CNPN et avis du CNPN pièces n°17 & 18
 6. Mémoire en réponse suite à l'avis de l'IGEDD pièce n°19
 7. Mémoire en réponse suite à l'avis du CNPN pièce n°20
- Le dossier pourra être consulté et téléchargé sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique>

fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique

Conformément à l'article D.123-46-2 du code de l'environnement, le public peut demander la consultation du dossier sur support papier. Cette demande doit être effectuée sur place, à la préfecture des Alpes-Maritimes, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe@alpes-maritimes.gouv.fr, en précisant en objet « ppve-zac-hameau-de-la-Baronne ».

Tout courrier électronique transmis après la clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération. Il en est de même pour toute observation ou proposition qui n'aurait pas été transmise à cette adresse électronique.

A l'issue de la participation du public, au plus tôt 4 jours après sa clôture, et au plus tard à la date de publication de l'arrêté portant autorisation environnementale, la préfecture des Alpes-Maritimes rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision.

Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès du préfet des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau Agriculture Forêt et Espaces Naturels / Pôle eau
Centre Administratif Départemental
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3



**NICE 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE
CANNES 816 avenue du Campon, 06110 LE CANNET**

Le Département présente
Les protecteurs de l'enfance
24h dans leurs vies
Votre podcast est disponible sur
amazon music
Spotify
YouTube
Google Podcasts
Apple Podcasts

210337

AUGMENTATION DE CAPITAL

Dénomination : SPRINT FITNESS.
Forme : SARL.
Siège social : 155 allée de Bellevue, 06600 ANTIBES
902 804 384 RCS ANTIBES
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1 580 € à 1 670 €.

Article 6 - Apports
Le capital social est constitué par les apports suivants : Apports en numéraire Il est apporté en numéraire par :

- Monsieur Romain, Fabien, Alain DAVID La somme de cinq-cent-trente € à 530 €
- Monsieur Jérémie, Jean, Maurice HUET La somme de cinq-cent-vingt € à 520 €
- La Société GNC La somme de quatre-cent-cinquante € à 450 €

Soit au total la somme de mille-cinq-cents € (1 500,00 €), déposée intégralement à un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque, la Caisse d'Épargne, en son agence de CANNES, située 5 rue des Belges, 06400 CANNES, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.

Aucun associé n'étant marié sous un régime de communauté de biens, les dispositions de l'article 1832-2 du code civil ne sont pas applicables.

Dispositions pour les apporteurs liés par un PACS Monsieur Romain, Fabien, Alain DAVID et Madame Alexandra ZANCHI, ayant conclu en date du 19 décembre 2014, un pacte civil de solidarité soumis au régime patrimonial de la séparation des biens, conformément à l'article 515-5 du code civil, déclarent que Monsieur Romain, Fabien, Alain DAVID réalise cet apport pour son compte personnel et que les parts sociales rémunérant cet apport demeureront sa propriété exclusive.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de quatre-vingts (80,00) € par apport en numéraire.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 juillet 2022, Messieurs Nicolas CAZEROLLES et Gilles MALICHARD ont agrégés en qualité d'associés de la société suite à leur acquisition des parts de la société auprès de la société GNC à concurrence respectivement de deux cent vingt (220) et (230) parts sociales.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de quatre-vingt dix (90,00) € par apport en numéraire.

Article 7 - capital social

Le capital social est fixé à mille-six-cent-soixantedix (1 670,00) €. Il est divisé en mille-six-cent-soixante-dix (1 670) parts sociales d'un (1,00) € chacune numérotées de 1 à 1 670, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus, attribuées et réparties comme suit, à :

- Monsieur Romain, Fabien, Alain DAVID La pleine propriété de cinq-cent-trente parts sociales 530 parts sociales Numérotées de 1 à 530
- Monsieur Jérémie, Jean, Maurice HUET La pleine propriété de cinq-cent-vingt parts sociales 520 parts sociales Numérotées de 531 à 1 051
- Monsieur Nicolas CAZEROLLES La pleine propriété de deux-cent-vingt parts sociales 220 parts sociales Numérotées de 1 052 à 1 272
- Monsieur Gilles MALICHARD La pleine propriété de deux-cent-trente parts sociales 230 parts sociales Numérotées de 1 273 à 1 500
- La société OIC INTERNATIONAL représentée par Madame Sandra PORTELLA La pleine propriété de trente-deux parts sociales 32 parts sociales Numérotées de 1 501 à 1 532
- La société MIG'S INVEST représentée par Monsieur Alexandre, Marc, Yves MIGNARI La pleine propriété de seize parts sociales 16 parts sociales Numérotées de 1 533 à 1 548
- Monsieur Julien, Vincent, Mathieu, Marie GIRAUD La pleine propriété de seize parts sociales 16 parts sociales numérotées de 1 549 à 1 564
- Monsieur Emmanuel, Jean BROSOLO La pleine propriété de seize parts sociales 16 parts sociales Numérotées de 1 565 à 1 580
- Madame Sophie Claude CASTAING La pleine propriété de huit parts sociales 8 parts sociales Numérotées de 1 581 à 1 588
- Madame Ludivine Michelle DENIS La pleine propriété de trente-deux parts sociales 32 parts sociales Numérotées de 1 589 à 1 620
- Monsieur Jean-Luc BOUVARD La pleine propriété de seize parts sociales 16 parts sociales Numérotées de 1 621 à 1 636
- Monsieur Laurent TANDART La pleine propriété de trente-deux parts sociales 32 parts sociales Numérotées de 1 637 à 1 668
- Madame Ghislaine BAUSSET La pleine propriété de deux parts sociales 2 parts sociales Numérotées de 1 669 à 1 670

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 670 parts sociales. Mention sera portée au RCS ANTIBES.

210339



LA GENEVRIERE

Société civile. Capital : 1 000,00 €
en liquidation Siège : MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 628 allée de la Marine Royale CANNES MARINA 503 265 134 RCS CANNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE en date du 19/09/2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Jeannine TRAUCHESSEC née BOSSUYT demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 628 allée de la Marine Royale, Le Suffren entrée B, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation à la même date. Les comptes du liquidateur seront déposés au RCS CANNES.

210340



LA GENEVRIERE

Société civile. Capital : 1 000,00 €
Siège : MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 628 allée de la Marine Royale CANNES MARINA 503 265 134 RCS CANNES

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant PV AGE en date du 29/08/2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/08/2023. Elle a nommé comme liquidateur Mme Jeannine TRAUCHESSEC née BOSSUYT demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 628 allée de la Marine Royale, Le Suffren Entrée B. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, soit : MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) 628 allée de la Marine Royale, Le Suffren Entrée B. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CANNES.

210346

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ESTEREL MANUTENTION SARL au capital de 17 980 € - 972 rte de Draguignan, MAS DU PETIT LOU, 06530 LE TIGNET - RCS GRASSE 527 497 853. Aux termes d'une AGE du 31/10/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 144 chemin de la Plaine, 06250 MOUGINS. Gérant : Madame Sophie TERRIBLE demeurant 972 C route de Draguignan, 06530 LE TIGNET. Radiation au RCS GRASSE et réimmatriculation RCS CANNES.



210343

CABINET CHAS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40 000 €
Siège social : 25 rue Guglielmo 06000 - NICE B
439 657 149 RCS NICE

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 octobre 2023, il résulte que :

La collectivité des associés a décidé la réduction du capital social de 10 000 € pour le porter à la somme de 30 000 €. Cette réduction est réalisée par rachat, au plus tard le 31 décembre 2023, par la société de 100 parts sociales de valeur nominale de 100 €. Les effets fiscaux et comptables de la réduction de capital seront rétroactifs au 31 octobre 2023.

En conséquence, les statuts en leur article 7 ont été modifiés comme suit :

- Ancienne mention : Capital social : 40 000 € divisé en 400 parts de 100 € chacune
 - Nouvelle mention : Capital social : 30 000 € divisé en 300 parts de 100 € chacune.
- Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Pour avis.

210345

AUGMENTATION DE CAPITAL

VIOLIER SAS au capital de 7 030 € divisé en 421 800 €

Siège social : 2855 route de la Fènerie - Parc d'activités des Oliviers - 06580 PEGOMAS.

452 773 518 RCS GRASSE
Par décision du 31/10/2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 414 770 € par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille trente € (7 030 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent vingt et un mille huit cents € (421 800 €).

Pour avis, la présidente.

210342

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PERL SAS au capital de 2 000 € 3 rue Halévy, 06000 NICE RCS NICE 910 386 150. Aux termes d'une AGE du 30/06/2023, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Madame Merna Abdulla SEROPIAN sis 7 avenue de Fabron, 06200 NICE, en remplacement de Madame Narimam ALSHURAIFY démissionnaire. Validation : RCS NICE.

210341

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/11/2023, il a été constitué une SCI dénommée : YME IMMO. Capital : 1 000 € Siège : 12 chemin de la Merlette, LA MARJOLAINE, 06400 CANNES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : Monsieur Nabil GAM demeurant 12 chemin de la Merlette, LA MARJOLAINE, 06400 CANNES, à compter du 17/11/2023 Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS CANNES. **Pour avis. La gérance.**

210348

SCI GIOFFREDO 39 NICE

Société civile au capital de 1 500 €
8 avenue Saint-Jean, Chez BUROMATON, 06400 CANNES
RCS CANNES 453 676 355

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 15/10/2021, prenant effet le 15/10/2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Madame Dorothee GERSTMANN sis Franz Joseph Strasse 26, 80801 MUNICH a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Dépôt légal au RCS CANNES.

210349

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2023, il a été constitué une SAS dénommée : SAINT LAURENT BARBER Capital : 100 € Siège : 90 avenue des Pugets, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : Salon de coiffure. Président : Madame Jacqueline RESUMOVIC demeurant à 8 avenue Massenet, 06800 CAGNES-SUR-MER. Transmission des actions : Libre tant que la société est unipersonnelle. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément donné par décision collective à la majorité des 2/3 des actionnaires présents ou représentés. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

210347

RECTIFICATIF

À l'annonce 210285 parue dans le présent journal du 16/11/23, il est rajouté : La société sera radiée au RCS CANNES.

210379

FIDAL
AVOCATS

Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

**ALLIANCE
AUTOMOTIVE
GRAND SUD**

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

RAPID'AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000,00 €
Siège social : 675, rue des Gentianes,
43200 YSSINGEAUX
385 159 553 RCS LE PUY-EN-VELAY

**AVIS DE FUSION
ET DISSOLUTION**

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée RAPID'AUTO.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 2 268 960 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société RAPID'AUTO par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société RAPID'AUTO à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS PUY-EN-VELAY pour la société absorbée.

210385

**POURSUITE
D'ACTIVITÉ**

Par décision du 07/11/2022, l'associé unique de la SARL OLIVE au capital de 7 622,45 Euros ayant siège social à SAINT-LAURENT-DU-VAR (06) 167 promenade des Flots Bleus immatriculée 438 104 168 RCS ANTIBES a en application de l'article L 223-42 du code de commerce décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.



PA
LE JOURNAL

HEBDOMADAIRE
PAPIER + NUMÉRIQUE

42 EUROS / AN

210380

FIDAL
AVOCATS

Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

**ALLIANCE
AUTOMOTIVE
GRAND SUD**

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

TECHNI FREINS

Société par actions simplifiée
au capital de 392 700 €
Siège social : Lotissement Le Carré,
Lot n°4 Verdet Est, 33500 LIBOURNE
301 920 666 RCS LIBOURNE

**AVIS DE FUSION
ET DISSOLUTION**

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée TECHNI FREINS.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 1 143 755,14 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société TECHNI FREINS par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société TECHNI FREINS à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS LIBOURNE pour la société absorbée.

210369

VALEX

SCI au capital de 152,45 €
Siège social : 320 avenue du Prado
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 433 409 182

**TRANSFERT DE
SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/11/2023, la collectivité des associés a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social : Ancienne adresse : 320 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE. Nouvelle adresse : 4634 A, route de Saint Jeannet - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Gérant : Mme Marie-Aimée CROS, née le 08/05/1964 à NICE (06), et demeurant 4634 A route de Saint Jeannet - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.

PRO
ANNUAIRE

www.petitesaffiches.fr/annuaire/

210381

FIDAL
AVOCATS

Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

**ALLIANCE
AUTOMOTIVE
GRAND SUD**

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

GROUPE VIDALAUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 €
Siège social : 1355, avenue
de Draguignan, ZI Toulon Est,
83130 LA GARDE
393 071 725 RCS TOULON

**AVIS DE FUSION
ET DISSOLUTION**

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée GROUPE VIDALAUTO.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à 2 499 172,5 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société GROUPE VIDALAUTO par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société GROUPE VIDALAUTO à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS TOULON pour la société absorbée.

210361

**AS MOTORS
CALIFORNIE**

SAS au capital de 5 000 €
74 av de la californie, 06200 NICE
RCS NICE 978 248 680

**CHANGEMENT
D'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une AGE du 02/11/2023, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social à achat, vente, location et réparation de véhicules. Validation : RCS NICE.



**Annances
LÉGALES**
www.petitesaffiches.fr

210384



COMMUNE DE GRASSE

**1^{er} AVIS - APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**

Occupation temporaire du domaine public

Appel à candidature ayant pour objet de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de proposer une offre de petite restauration dans un espace type « bar » situé au rez-de-chaussée de l'ECA 500, et/ou par l'installation d'un food truck sur le parvis de cet établissement.

Vous pouvez consulter cet appel à candidature sur le site de la commune de GRASSE en suivant ce lien : http://www.grasse.fr/gestion_du_domaine_public_routier.html

210378

FIDAL
AVOCATS

Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

**ALLIANCE
AUTOMOTIVE
GRAND SUD**

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

GROUPE PENE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 600 000,00 €
Siège social : 2, rue Auguste Comte -
87100 LIMOGES
319 528 725 RCS LIMOGES

**AVIS DE FUSION
ET DISSOLUTION**

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée GROUPE PENE.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à - 6 478 721,73 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société GROUPE PENE par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société GROUPE PENE à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS LIMOGES pour la société absorbée.

210354

ACM CONSULT

SAS au capital de 1 500 €
Siège social : 46 chemin des Casals
Le Phenicia
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
899 571 293 RCS ANTIBES

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une AGO du 30 juin 2023, il a été décidé de nommer :
- La société SUD FIDUCIA GESTION, ayant son siège Technopolis, 7 bd Maritime, 13500 MARTIGUES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- M. Patrick GIGNOUX, domicilié Le Pin, 05110 CURBANS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

210355

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2023, il a été constitué une société civile dénommée : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE JEALINE
Capital : 5 000 €uros
Siège : 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Objet : Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins de création ou de conservation d'une ou plusieurs exploitation(s), et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient par inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles

Co-gérant : Madame Jeannine Simone AUDISIO veuve GHIBAUDO demeurant 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Co-gérant : Madame Christine Corinne GHIBAUDO épouse MUCCI demeurant 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.

210362

SB CLIM

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €uros
Siège social : 91 route de la Manda, Bât A,
06510 GATTIERES
953 347 887 RCS GRASSE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10/11/2023, les associés ont décidé de nommer comme co-gérant, Monsieur CHARTON Sébastien, demeurant au 50 rue Emmanuel Grout, 06200 NICE pour une durée indéterminée. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS GRASSE.



210335

SCP EMMANUEL CIAVOLELLA, SÉBASTIEN LUX, DELPHINE STEYER, ROMAIN POUZOL ET ADRIEN JOSSERAND

Notaires associés, titulaire de deux offices notariaux, dont l'un est à CLUSES (74300)
9 avenue de la Libération

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien LUX, notaire associé de la société civile Professionnelle « Emmanuel CIAVOLELLA, Sébastien LUX, Delphine STEYER, Romain POUZOL et Adrien JOSSERAND », titulaire de deux offices notariaux à CLUSES (74300) 9 avenue de la Libération et à MEYLAN (38240) 7 chemin de la Dhuy, CRPCEN 74019, le 10 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre Monsieur Eric Marcel Maurice BRUYAT, et Madame Myriam Yvette Michèle Eugénie PARENT, demeurant ensemble à VENCE (06140), 710 chemin de la plus Haute Sine. Monsieur est né à BONNEVILLE (74130) le 10 juillet 1973, Madame est née à MONT-DIDIER (80500) le 17 avril 1975. Mariés à la mairie de CLUSES (74300) le 13 avril 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

210356

AVIS

Par acte SSP du 27/09/2023, il a été constituée une SCEA dénommée : LA MADELEINE
Capital : 5 000 €uros
Siège : 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation, l'activité de gîtes ruraux.

Co-gérant : Madame Aurélie Jennifer MUCCI épouse LUMES demeurant 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Co-gérant : Madame Delphine Laura MUCCI demeurant 2075 avenue de la République, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS CANNES.



DÉPOSEZ vos annonces à :
annonces@petitesaffiches.fr
Tél. : 04 93 80 72 72



NOT@ZUR
OFFICE NOTARIAL
1373 Avenue de Provence
83600 FREJUS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai opposition - article 1007 du code civil
Article 1378-1 du code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date des 12 mars 2014 et 20 avril 2017, Mme Raymonde Marie Thérèse Dorothee Justine MULLER, en son vivant retraitée, demeurant à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210) rue Marius Martin, née à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06210), le 12 septembre 1931, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité Française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à PEGOMAS (06580) (France) 1336 route de Grasse, Les Jardins de Fanton où elle se trouvait momentanément, le 13 septembre 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testaments en date du 16 novembre 2023, reçu par Me Françoise BONETT-MARRET, notaire à FREJUS (Var), SAS NOT@ZUR - 1373 avenue de Provence contenant contrôle de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Françoise BONETT-MARRET, notaire au sein de la SAS NOT@ZUR - 1373 avenue de Provence - 83600 FREJUS - CRPCEN 083009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de GRASSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture des testaments contenant contrôle de la saisine du légataire universel et copie de ces testaments. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. **Pour avis.**

210357

SCI RAYDEL

SCI au capital de 9 147€
Siège social : Villa Belle de mai che ND de Bonne Garde
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
441 112 828 RCS TOULON

AVIS

L'AGE du 05/02/2023 a décidé de :
- Transférer le siège social 42 ave. Isola Bella Résidence Isola Bella 06400 CANNES à compter du 03/02/2023
- Nommer gérant M. RAYMOND Sacha demeurant 42 ave. Isola Bella 06400 CANNES en remplacement de M. RAYMOND Olivier à compter du 03/02/2023. Objet social : La propriété et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières
Durée : Expire le 26/02/2101
Radiation au RCS de TOULON et réimmatriculation au RCS CANNES.

PROFORMALITÉS
www.proformalites.com
SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

210359

PIANIS

Société civile immobilière au capital de 500 €
Siège social : 615 chemin des Hautes Bréguières - 06600 ANTIBES
830 329 132 RCS ANTIBES

RÉDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27/09/2023 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 500 €uros à 255 €uros par rachat et annulation de 49 parts sociales. Par conséquent, les articles 10 et 11 des statuts ont été modifiés.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.
RCS ANTIBES

210360

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

COTE D'AZUR AUTO, SAS au capital de 1 000 €uros, RCS NICE 832 487 656. Suivant décision de l'associé unique du 19/06/2023, le siège social a été transféré du 234 ave Ste-Marguerite, NICE à CARROS, lot 5, espace Carros, 1^{ère} avenue, ZI 225, BP 446 à compter du même jour. La société sera immatriculée au RCS GRASSE.

210363



Société d'expertise comptable et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellot, Villa Le Petit Mas, Raccourci n° 2, 06200 NICE

TAMS

Société par actions simplifiée Au capital de 5 000 €
Siège social : 84 Corniche Fleurie, Villa Andria, 06200 NICE
912 647 740 RCS NICE

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision en date du 26/09/2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur MURE-CLAUDEL Guillaume de ses fonctions de directeur général, à compter de ce jour.
Mention sera faite au RCS NICE.

210344

AVIS

Par décision de l'associé unique du 01/07/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la SASU EUROFISCALIS RCS GRASSE 834 212 904, capital 6 000 €uros, sise 630 route des Dolines Immeuble Ophira II Sophia Antipolis - 06560 VALBONNE au 1200 av Dr Maurice Donat - 06250 MOUGINS, et constaté la démission de M. Kevin SAGNIER de ses fonctions de président et nommé en remplacement la SASU BLACK SAM RCS CANNES 891 611 717, capital 506 000 €uros, siège 1200 av Dr Maurice Donat - 06250 MOUGINS à compter de ce jour. Pour avis radiation RCS GRASSE et réimmatriculation RCS CANNES.

Les Petites Affiches
LES PETITES AFFICHES
RÉGISTRÉES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES
RÉDACTEURS D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALISTE

210371



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 novembre 2023, à NICE.

Dénomination : MAF BÂTIMENT.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 15 bis avenue du Petit Fabron, 06200 NICE.

Objet : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente ; l'acquisition en pleine propriété ou en nue-propriété, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, l'exploitation directement ou par bail, la location ou autrement, de tous immeubles, biens immobiliers, terrains, fonds de commerce et droits immobiliers (immeubles bâtis ou non bâtis, actions ou parts de sociétés de nature immobilière), dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; La construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1 000 Euros

Cession d'actions et agrément : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

A été nommé : Président : Monsieur Martial VELIA 15 bis avenue du Petit Fabron 06200 NICE.

La société sera immatriculée au RCS NICE.

Le président.

210372

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MS AZUR CONSULTING SAS en liquidation au capital de 1 000 Euros - 130 che de l'Ange Gardien, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER - RCS NICE 882 560 790. Aux termes d'une AGE du 1^{er}/09/2023, il a été décidé : D'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur Madame Svetlana KORCHIKOVA, demeurant 130 che de l'Ange Gardien, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER pour sa gestion et de le décharger de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 1^{er}/09/2023. Radiation au RCS NICE.

210375

DÉMISSION DE CO-GERANT

JOJO'S DOUGH SARL au capital de 1 000 Euros - 5 rue Tony Allard, 06400 CANNES - RCS CANNES 897 968 475. Aux termes d'une AGE du 1^{er}/09/2023, prenant effet ce jour : Monsieur Jozef KOZIK a démissionné de ses fonctions de co-gérant, à compter du 1^{er}/09/2023. Validation : RCS CANNES.

AGECOTEL
HÔTELLERIE • RESTAURATION

le Salon Professionnel à taille humaine

4 - 6 FÉVRIER 2024

Palais des Expositions - NICE

www.agecotel.com

210373

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/11/2023, constitution d'une SASU dénommée : MOBICARE PLUS. Capital : 1 000 Euros. Siège : 20 boulevard Maréchal Juin, 06800 CAGNES-SUR-MER. Objet : Vente et réparation de téléphones mobiles, de matériels, produits et accessoires de téléphonie ; vente de forfaits d'opérateurs téléphonique et d'accès internet ; vente et réparation de tous matériels et produits multimédias ; la fourniture de prestations téléphoniques dont call center et accès internet. Président : Madame Farah BEN NASR née ZAIEM demeurant à 165 avenue de la Santoline, 06800 CAGNES-SUR-MER Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

210382

L'ATELIER

SAS au capital de 3 000 €
12 place du Château,
06800 CAGNES-SUR-MER
RCS ANTIBES 792 128 548

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes d'une AGE du 15/10/2023, prenant effet ce jour, nomination en qualité de président de Madame Christine GIRAUDDO sis 6 montée du Château, 06800 CAGNES-SUR-MER, en remplacement de Monsieur Damien MERLHE démissionnaire. Validation : RCS ANTIBES.

210383

SELARL MICHEL et Associés
Notaires
résidence le Grand Pont
Allée des basses rives
83720 TRANS EN PROVENCE

ARL

SC au capital de 3 000 € en liquidation
Siège social : Mandelieu Cottage
Suffren Cannes Marina
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
502 396 971 RCS CANNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 20/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LABABEDI Ali, demeurant Maison Rose ; The Common Kinsbourne Green. HARPENDES AL5 3PE (Royaume-Uni) pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CANNES. Radiation au RCS CANNES.

Abonnez-vous

20 € par an Enchères Immobilières Un département

www.petitesaffiches.fr

210376



Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

AUTOS-POIDS LOURDS SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 228 673,00 €
Siège social : Zone d'activités
Centre Routier Saint Charles
66000 PERPIGNAN
388 895 047 RCS PERPIGNAN

AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de traité de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée AUTOS-POIDS LOURDS SERVICES.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à -1 148 881,18 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société AUTOS-POIDS LOURDS SERVICES par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société AUTOS-POIDS LOURDS SERVICES à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS PERPIGNAN pour la société absorbée.

210377



Pôle Aix-Marseille - Immeuble L'Astrolabe
79, boulevard de Dunkerque - CS 10437
13235 Marseille Cedex 02

ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD

Société par actions simplifiée
au capital de 176 400,00 €
Siège social : 1856, chemin de
Saint-Bernard, 06220 VALLAURIS
384 933 644 RCS ANTIBES

ETABLISSEMENTS MOUTTET

Société par actions simplifiée
au capital de 400 020 €
Siège social : 319, rue Lavoisier,
ZE Toulon-Est, Lot 24,
83210 LA FARLEDE
389 970 146 RCS TOULON

AVIS DE FUSION ET DISSOLUTION

Suivant décision en date du 31/10/2023, la société ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE (538 515 040 RCS NANTERRE), associé unique de la société absorbante ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, a constaté la réalisation de la fusion conformément au projet de fusion conclu le 19/09/2023 avec la société absorbée ETABLISSEMENTS MOUTTET.

Il ne sera procédé à aucun échange de titres et, en conséquence, à aucune augmentation de capital de la société absorbante puisque celle-ci est, avec la société absorbée, sous le contrôle commun de la société mère ALLIANCE AUTOMOTIVE FRANCE laquelle détient directement l'intégralité des actions représentant leur capital et qui s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

L'actif net à transmettre de la société absorbée s'élève à -483 131,64 Euros.

En conséquence, l'associé unique de la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD a constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société ETABLISSEMENTS MOUTTET par la société ALLIANCE AUTOMOTIVE GRAND SUD, et de la dissolution sans liquidation de la société ETABLISSEMENTS MOUTTET à compter du 31/10/2023.

Les formalités seront effectuées au RCS ANTIBES pour la société absorbante et au RCS TOULON pour la société absorbée.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes

R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais, 17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE

Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00

E-mail : annonces@petitesaffiches.fr

Site Internet : www.petitesaffiches.fr

Reconnu IPG - Information Politique et générale au sens de l'article 39bis A du code général des impôts.

Directeur de la publication : JM CIAIS

Commission paritaire n° 0728 I 79757 - ABONNEMENT 1 AN : 42 € T.T.C.

Prix HT du caractère par Arrêté ministériel.

Pour l'année 2023, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie

120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL NOVEMBRE 2023 - Photo de Une : ©VN

La Villa Masséna bientôt mise « sous cloche »



Avec l'emblématique Negresco, c'est assurément l'une des plus belles bâtisses de la Promenade des Anglais. Une élégance d'un autre temps. Une classe princière d'Ancien Régime, comme une parenthèse du temps jadis dans notre métropole contemporaine si frénétique. Propriété de la ville de Nice depuis 1917, la Villa Masséna est, en compagnie du Mamac et du musée Matisse, le lieu le plus visité par les touristes.

Curieusement, elle ne fait pas encore l'objet d'un classement national aux Monuments Historiques qui la mettrait à l'abri de toute évolution à l'avenir (sait-on jamais...). Un oubli bientôt réparé : le dernier Conseil municipal a acté la demande de classement au terme de la procédure administrative devant la Direction régionale des affaires culturelles PACA. Le dossier est maintenant sur la table du préfet de Région.

Une villa « de plaisance »

Député des Alpes-Maritimes sous le Second Empire, Victor Masséna était aisé et aimait son confort. C'est lui qui fit construire en bord de mer à la toute fin du XIX^e siècle cette grande « villa de plaisance » entourée d'un parc de deux hectares arboré et protégée par de lourdes grilles. Il fit les choses en grand, sans regarder à la dépense, donnant consigne aux architectes d'imaginer une villa dans l'esprit « paladien » des demeures néo classiques italiennes alors en vogue dans l'aristocratie. La grande classe. Il était le petit-fils du maréchal André Masséna, prince d'Essling et duc de Rivoli par la grâce de Napoléon, en reconnaissance de ses mérites militaires. Son nom a été donné à la plus grande place de Nice et figure sur l'Arc de Triomphe. Sa statue surveille la Promenade du Paillon. Son descendant Victor Masséna légua à la commune cette villa reçue en hé-

ritage avec l'obligation qu'elle devienne « un musée emblématique et un lieu de prestige ». Volonté respectée, puisque ce grand paquebot reçoit à longueur d'année des expositions et des salons, en plus des réceptions officielles des hôtes importants, sans même parler de tournages de films. Et près de 80 000 visiteurs par an.

Un classement protecteur

En 1975, une première inscription aux Monuments Historiques, régionale celle-là, concernait le toit et la façade de la villa. Le reste – un pavillon, les jardins - n'était pas concerné, ce que va rectifier le probable et futur classement national. Dès lors, tout le site sera sous cloche et pourra continuer à recevoir du public et sera transmis « indemne » aux futures générations.

Le classement national devrait permettre de bénéficier de subventions publiques (à hauteur de 50 %) pour les travaux d'entretien et de restauration. Il soulignera l'intérêt patrimonial de cette propriété et n'empêchera pas les activités habituelles de s'y dérouler, comme c'est le cas depuis 1921, année d'ouverture du musée. Celui-ci présente des collections liées à l'histoire de Nice, du Premier Empire jusqu'à la fin de la Belle Époque, avec ses mobiliers, peintures, sculptures et objets d'art rappelant l'époque napoléonienne. Y sont exposées des pièces exceptionnelles comme le masque mortuaire de Napoléon réalisé à Sainte Héline, le diadème en nacre, or, perles et pierres de couleur offert à l'impératrice Joséphine par Murat, le livre du préfet Stéphane Liégeard qui fut l'inventeur du terme « Côte d'Azur ». Effectivement, tout cela vaut bien un classement...

Jean-Michel CHEVALIER

